

Intervenante de pratiques artistiques

Intervenant de pratiques artistiques



Présentation du métier

Famille de métier : Les métiers de l'accompagnement des publics

Rubrique : Enseignement

Autres appellations courantes : Professeur / animateur technicien d'arts, Professeur / animateur technicien de théâtre, Professeur / animateur technicien de musique, Professeur / animateur technicien de danse, Professeur ou animateur des arts du cirque

ROME : K2105 - Enseignement artistique

Fiches de la cohésion sociale : Intervenant en pratiques artistiques

Points de repère : classification et critères classants : Positionnement au sein de la grille spécifique, à défaut : [C]

Les finalités du métier

L'intervenant de pratiques artistiques enseigne la pratique d'une discipline artistique (musique, danse, arts plastiques, arts du cirque etc.) dans le cadre de cours individuels ou collectifs - dans le respect du projet pédagogique de sa structure et des valeurs de l'éducation populaire.

Activités

Description & cadre réglementaire des activités

Ses missions principales incluent :

- La conception des cours artistiques ou projets d'activités des arts du cirque : conception d'un programme d'apprentissage adapté au niveau des publics, en adéquation avec les valeurs de sa structure et respectant les normes et usages de sa discipline artistique (proposition de supports d'activités, définition des modes d'intervention, séquençage, etc.)
- L'animation des cours artistiques ou projets d'activités des arts du cirque : présentation des activités, des consignes et de leur déroulé, respect des horaires et des séquences, le cas échéant, accompagnement des pratiquants lors d'un événement ou d'un projet artistique, animation d'activités de découverte dans les disciplines des arts du cirque (manipulation d'objets, acrobatie, etc.)
- la gestion et l'organisation : gestion, contrôle du bon état et de l'entretien du matériel et des outils nécessaires à la pratique artistique
- l'accompagnement des publics et le développement des connaissances et compétences : observation et évaluation du niveau des pratiquants pour adapter les exercices proposés, transmission des techniques et pratiques artistiques et développement des compétences par des observations, des corrections, des conseils. Accompagnement à l'expression de sa personnalité et de sa sensibilité. Sensibilisation à la culture du domaine disciplinaire comme les artistes emblématiques, les courants de pensée, etc.
- l'échange et la communication : la coordination avec les équipes (pédagogiques, logistiques, etc.) et la communication auprès de l'entourage sur le contenu et le déroulé des activités (et d'éventuelles problématiques relevées).

Il est souvent requis de détenir un diplôme d'état ou un certificat d'aptitude pour exercer dans des conservatoires ou écoles spécialisées. Par ailleurs, l'enseignement de la danse est une activité réglementée et nécessite un diplôme d'Etat de professeur de danse (ou reconnu équivalent) et le respect de la condition d'honorabilité.

Variabilité

L'intervenant de pratiques artistiques doit adapter ses programmes et son approche selon le contexte et les besoins des publics. Il ajuste également ses séances en fonction des objectifs de la structure, qu'il s'agisse de favoriser l'exigence et la qualité dans un établissement d'enseignement artistique (conservatoire, école de musique territoriale/associative) ou de promouvoir l'épanouissement ou l'ouverture culturelle dans une structure d'éducation populaire. Le lieu, le matériel disponible et les capacités des participants influencent aussi la façon dont il planifie ses activités.

Intervenante de pratiques artistiques

Intervenant de pratiques artistiques



Compétences / connaissances requises pour exercer le métier

Compétences

- Adapter son discours et ses méthodes pédagogiques aux différentes typologies de publics
- Structurer une séance d'apprentissage (définir les objectifs, sélectionner les moyens, structurer les modalités et les mises en situation, donner des ressources et des exemples, etc.)
- Construire un parcours de progression adapté au niveau de chacun
- Présenter de manière claire et concise le contenu et les consignes d'une activité auprès de publics différents
- Formuler des retours et des axes de progression adaptés au niveau et au profil de chaque public
- Organiser des événements
- Représenter la structure auprès de différents partenaires
- Favoriser l'expression de la personnalité et de la sensibilité des publics
- Collaborer au sein d'une équipe pluridisciplinaire
- Assurer la sécurité physique, morale et affective des publics accueillis

Connaissances

- Vocabulaire, terminologie, langage de sa discipline
- Actualités, culture, pratiques, courants artistiques de sa discipline
- Acteurs, structures et institutions de sa discipline
- Réglementations sur l'orientation et l'organisation de l'enseignement artistique
- Méthodes pédagogiques

Savoir-être

- Adaptable
- Créatif
- Pédagogue
- Patient
- Organisé
- Dynamique

Entrée dans le métier

Niveau de formation et diplômes

Niveau de formation minimum requis pour exercer le métier : Niveau Bac (niveau 4)

Diplômes requis pour exercer le métier : BPJEPS, BPJEPS mention "activités du cirque" ou diplômes équivalents dans l'animation ou la

Expérience

Expérience requise pour exercer le métier : Pas d'expérience requise mais une pratique personnelle dans la discipline enseignée est obligatoire

Spécificités de la filière

Animation volontaire : BAFA / BAFD

Autres engagements : service civique, bénévoles, etc.

Tendances

Activités nouvelles ou en évolution

Nouvelles : Repérage des situations de violences sexistes et sexuelles ou de harcèlement physique ou moral, prise en compte de nouvelles pratiques artistiques et culturelles dont notamment numériques

À renforcer : Accueil des publics en situation de handicap

Compétences nouvelles ou en évolution

Nouvelles : Connaissance du processus de repérage et des règles de conduite à adopter en cas d'identification d'une situation de violences sexistes et sexuelles ou de harcèlement physique ou moral, acculturation aux grands enjeux de la transition écologique appliqués au champ de la culture, maîtrise des outils de médiation et de communication numériques concernant les arts visuels

À renforcer : Nouveaux formats, modalités et contenus pédagogiques (pédagogie par et pour le projet, observation participante, micro-formation, micro-certification, formats hybrides en ligne et en présentiel, asynchrones ou non) et adaptations possibles au public en situation de handicap

Intervenante de pratiques artistiques

Intervenant de pratiques artistiques

Mobilités professionnelles



Dans la branche		
Métiers très proches / complémentaires (niveau 1)	Métiers proches (niveau 2)	Métiers éloignés / connexes (niveau 3)
• Animateur socio-éducatif et culturel	• Coordinateur ou chargé de projet • Directeur de centre de loisirs	• Médiateur culturel • Directeur de structure (établissements de pratiques artistiques par exemple) • Responsable de secteur

Hors branche		
Métiers très proches / complémentaires (niveau 1)	Métiers proches (niveau 2)	Métiers éloignés / connexes (niveau 3)
• Animateur socioculturel et de loisirs (TSF, Alisfa, HLA, etc.) • Enseignant (Fonction publique)	• /	• Directeur de structure (Fonction publique, etc.) • Directeur d'EAJE (Alisfa) • Responsable d'ACM (Alisfa)

Légende

Métiers très proches / complémentaires (niveau 1) : Les métiers partagent un grand nombre de compétences en commun et sont – dans certains cas – exercés de manière concomitante.

Métiers proches (niveau 2) : Les deux métiers sont relativement proches. Une mobilité est envisageable, sous condition d'une évolution des compétences acquise par la formation initiale, continue, ou dans l'emploi.

Métiers éloignés / connexes (niveau 3) : Une proximité – plutôt faible – existe et une mobilité est envisageable sous condition de réaliser un parcours de reconversion.